



C'est pas en gâchant tout ce bon chocolat au dioxyde de titane que tu arriveras à attraper ton cancer à la puberté mon chéri



BOUFFER DES NANOS ET CROQUER DU CHOCOLAT EN MÊME TEMPS

La nouvelle est connue depuis au moins trois semaines, et il n'est que temps de la signaler. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a rendu un avis plutôt réfrigérant sur le E171, un colorant à base de dioxyde de titane qu'on trouve dans des tas de bonbons, de chewing-gums, de chocolats. Qu'on trouve, mais qu'on ne risque pas de voir, car il y est balancé à l'échelle nano, dont la mesure est le milliardième de mètre.

En septembre 2016, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), farcie de conflits d'intérêts, conclut un lénifiant rapport sur le sujet en affirmant qu'il n'y a aucun problème. Or une étude de l'Inra, datée de janvier 2017, montre au contraire que l'exposition chronique de rats au E171 favorise la formation de lésions colorectales précancéreuses. D'où la saisie de l'Anses, d'où cet avis très embarrassé, mais qui indique clairement qu'il y a le feu au lac. Dans le même temps qu'on réclame – air connu – de nouvelles études, on propose le « classement du dioxyde de titane en tant que substance cancérigène ».

C'est charmant, non ? Ton gosse bouffe du cancer, et toi-même en croques sous la forme de chocolat. Selon des chiffres officiels déjà vieux, 500 000 tonnes de nanoparticules ont été mises sur le marché français en 2012. Pas toutes dans l'alimentation, mais près de 1 500 produits de consommation courante en contiendraient. Va donc chercher tes petits au royaume de l'infiniment petit.

F. N.

1. anses.fr/fr/content/nanoparticules-de-dioxyde-de-titane-dans-l%E2%80%99alimentation-additif-e-171-des-effets-biologiques

MAIS AU FAIT, QUI DOIT CONTRÔLER LA BIO ?

Est-il si raisonnable de confier le contrôle des produits bio à des entreprises privées ? Nature & Progrès, qui a lancé la grande aventure il y a soixante ans, a un tout autre avis. Et c'est pourquoi on veut enlever à ses 1 000 producteurs impeccables le droit de se dire bio. Édifiant.

Juré, c'est une sacrée histoire. Un jour de 2015, des inspecteurs des Fraudes viennent regarder de près les faits et gestes de Nature & Progrès (N&P), association de producteurs bio. Tout est à peu près conforme, sauf un petit mot qui fâche et qu'on trouve rigoureusement partout : bio. Ben oui, N&P produit et commercialise des fruits, des légumes, de la viande, des vins, des confitures, des miels plus bio que bio, mais comme on va voir, autrement. Les Fraudes font les gros yeux, demandent de cacher le mot bio dans les seuls documents internes de l'association, et se tirent. Mais N&P apprend par ailleurs qu'une plainte a été déposée devant la Commission européenne pour usage frauduleux du mot bio. Quel est son intitulé ? Qui est son auteur ? Bruxelles ne répond pas.

Pour mieux comprendre l'énormité de la chose, deux mots d'histoire. En 1964, un petit groupe siphonné – des paysans, des consommateurs, l'agronome Claude Aubert (bonjour à toi !), des nutritionnistes, un ingénieur des Ponts et Chaussées – crée Nature & Progrès, qui vante avant tout le monde les charmes de l'agrobiologie. En 1971, le logo N&P est créé, suivi en 1972 du premier cahier des charges de l'histoire. En 1974, N&P organise un congrès international à Paris, avec 15 000 personnes, et lance en 1976 le fameux salon Marjolaine.

Mais la bio échappe à ses pionniers et, en 1991, l'Europe décide la création d'un règlement qui devient la seule référence autorisée. N&P doit se soumettre, ou se démettre. La certification sera désormais confiée à des organismes privés, sans lien avec les producteurs, dont l'archétype est aujourd'hui Ecocert, 900 salariés dans le monde pour un chiffre d'affaires de 43 millions d'euros. Une transnationale.

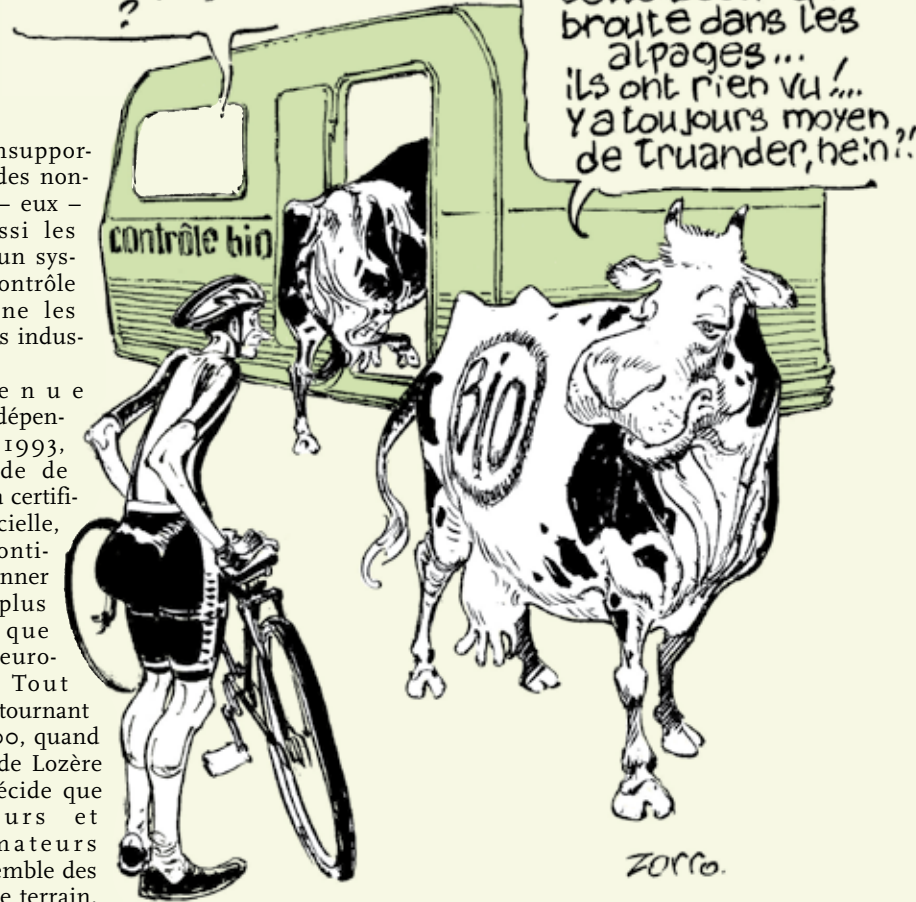
N&P loupe la marche et perd une partie de ses membres. Certains jugent la certification dite « par tiers » heureuse, tandis que d'autres s'inquiètent, déjà, de l'arrivée d'intérêts industriels. « Finalement, raconte à Charlie Philippe Piard, paysan N&P dans l'Aveyron, il n'est resté chez nous que ce qu'on peut appeler des boycotteurs du nouveau système de certification privée. Ceux-là ne voulaient pas engraisser des boîtes privées. » Il

leur est insupportable que des non-pollueurs – eux – soient aussi les payeurs d'un système de contrôle qui épargne les productions industrielles.

Devenue marque indépendante en 1993, N&P décide de boycotter la certification officielle, tout en continuant à donner un label plus exigeant que la norme européenne. Tout change au tournant de l'an 2000, quand le groupe de Lozère de N&P décide que producteurs et consommateurs feront ensemble des enquêtes de terrain, et accorderont leur propre certification. C'est le début dans la bio de ce qu'on appelle les systèmes participatifs de garantie (SPG), véritable tournant conceptuel.

En deux mots, il s'agit d'offrir une certification par la participation concrète des acteurs concernés, qu'ils soient paysans, consommateurs ou habitants locaux. Chaque année, un producteur est visité par une équipe mixte. « Cela change tout, rapporte Philippe Piard. Un, le consommateur est enquêteur de ce qu'il va manger. Savoir ce qu'on mange, c'est ça, la bio ! Deux, cela permet le retour aux fameux communs. C'est une appropriation collective d'un processus qu'on ne délègue plus au privé. Et trois, cela permet l'accompagnement des producteurs. Il y a constant échange de connaissances et de conseils entre visiteurs et visités. »

Vous aussi, vous êtes soumis aux contrôles antidopage.



Ils m'ont déclarée bio positive. Je leur ai refilé l'urine de ma belle-sœur qui broute dans les alpages... ils ont rien vu !... Ya toujours moyen de truander, hein ?

Voilà l'explication de la plainte devant l'Europe. La bio devenant une affaire sérieuse et rentable, des groupes comme Bayer ou BASF se battent autour d'un nouveau marché dont on reparlera, le « biocontrôle ». Et de ce point de vue, N&P, bien que marginale, est un vilain petit caillou dans leurs grandes bottes de ruffians. L'association essaie de faire reconnaître les SPG par Bruxelles, et attend pour l'heure une réponse claire. Mais que pèse une plume en face d'une tonne de plomb ?

On peut écrire à Philippe Piard, qui va lancer un comité de soutien : les.vents.sauvages@orange.fr

Fabrice Nicolino

1. fondation-nicolas-hulot.org/sites/default/files/publications/150215_vp21-systemes-participatifs-garantie.pdf

L'ÉTERNEL RETOUR DES ALGUES VERTES EST EN AVANCE

Que dire encore qui n'ait été radoté, mes pauvres lecteurs ? Malgré le bluff constant des soi-disant autorités, les algues vertes sont toujours là, éternellement menaçantes. Ce printemps a vu fleurir ce que l'écologie scientifique appelle des blooms. Des explosions, des efflorescences d'algues vertes qui sont les plus vives depuis au moins 2009. Et les plus précoces aussi. Une plage des Côtes-d'Armor a été fermée, et on atteindra bientôt les 2 000 tonnes d'algues ramassées dans la baie de Saint-Michel-en-Grève.

Elles ne font pas que puer, elles tuent, ainsi qu'on le sait désormais avec certitude. Depuis juin 1989 – un joggeur

de 26 ans mort soudainement au milieu d'un amas – jusqu'à aujourd'hui, un cheval, des sangliers et au moins deux autres humains sont morts d'avoir respiré de l'hydrogène sulfuré contenu dans les algues en décomposition.

Alerté dès 1980 par l'association Eau et Rivières de Bretagne, l'État n'a jamais voulu désigner le principal responsable de cette infestation : l'agriculture intensive et son élevage concentrationnaire. Les nitrates, qui gagnent le rivage par les cours d'eau, créent et alimentent en effet le phénomène.

Combien de plans ? Combien de centaines de millions d'euros pour rien ? La dernière enveloppe de 114 millions

d'euros – un pompeux « plan algues vertes » entre 2011 et 2016 – n'a été utilisée qu'à 22 % faute de projets et de candidats ! Et on en lance déjà un deuxième pour la période 2017-2022.

Une mention pour Jean-Yves Le Drian, président « socialo » de la Région Bretagne, et grand amoureux transi du Macron. L'an passé, il a proprement lourdé l'organisme qu'il rétribuait pour l'analyse des pollutions régionales, dont les algues. Le conseil scientifique de l'environnement de Bretagne (CSEB) avait le grand tort de faire un travail critique, et a été remplacé par le Centre de ressources et d'expertise



scientifique sur l'eau de Bretagne (Creseb), dont on attend avec impatience les précieux avis. Aux dernières régionales, Le Drian a astucieusement placé sur sa liste un certain Olivier Allain, patron de la très productiviste chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor.

F. N.